

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES

LE MARDI 10 OCTOBRE 2023 à 19 H 00

## Présents :

Anne PROUVOST, Patricia PENARD, Béatrice MEGRET, Alain DRUON, Karine POULLAIN, Nathalie LEPRETRE, Séverine SAINT-GERMAIN, Alain MARC, Patricia BARTOLI.

## Pouvoirs :

Olivier RICOLLEAU à Patricia PENARD  
Marie-Thérèse PEZET à Anne PROUVOST  
Philippe LEHALLEUR à Alain MARC  
Murielle LEVASSEUR DUSSART à Séverine SAINT GERMAIN

## Absents :

Olivier RICOLLEAU, Marie-Thérèse PEZET, Philippe LEHALLEUR, Murielle LEVASSEUR DUSSART

**Quorum : 9/13 – Nombre de votants : 13/13**

**Secrétaire de séance :** Patricia PENARD

La séance débute à 19h00.

Mme le Maire ouvre la séance et propose aux personnes présentes de respecter une minute de silence en l'honneur et à la mémoire de Raymond Lollier, décédé le **27 septembre 2023** membre du conseil municipal de Bouafles de **2001 à 2014**.

## **DELIBERATIONS**

**Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2023.** Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à faire sur le PV du conseil municipal du 4 juillet. Aucune n'étant signalée, le procès-verbal est signé ce jour et sera communiqué par voie d'affichage sur les panneaux municipaux et par voie électronique.

### Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Conformément à la loi NOTRe n° 2015-9941 du 7 août 2015, les nomenclatures qui existaient précédemment sont regroupées sur une seule instruction appelée M57. Les principaux changements qui concernent notre commune sont :

- Délégation au Maire de procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Si de tels mouvements sont effectués, le Maire informe le conseil lors de la prochaine séance.
- Amortissement des immobilisations au prorata-temporis, et ce dès l'achat, et non plus avec un délai de 2 ans.
- Il ne sera plus nécessaire d'adopter le compte de gestion d'une part et le compte administratif d'autre part, il n'y aura que le vote du Compte Financier Unique.

Une formation a été dispensée par la Direction Générale des Finances Publiques aux secrétaires de mairie du canton dans la salle d'activités des Rossignols. Anne Prouvost et Patricia Penard ont également participé à cette formation.

Les ordinateurs actuels supporteront l'implantation du nouveau logiciel.

**Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'adoption de la nomenclature budgétaire M57.**

### Décision modificative n° 1 – Section investissement

Mme Penard expose que lors du vote du budget primitif, section investissement, aucune somme n'avait été inscrite pour l'imputation budgétaire relative au remboursement du prêt par anticipation concernant l'aménagement Cœur de Bouafles et la rénovation de la mairie. La commission Finances propose que la somme de 60 000 euros soit d'ores et déjà reversée pour le remboursement partiel par anticipation, avec les mouvements suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSE</b>			
<b>Diminution de crédits</b>		<b>Augmentation de crédits</b>	
Chapitre 21	- 50 000 €	Chapitre 16	+ 60 000 €
2135 – Installation général		1641 - Emprunts	
2183 Mat bureau et informatique	-10 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 60 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 60 000€</b>

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la demande de décision modificative n°1.**

### **Cession gratuite de terrains privés du domaine communal**

Mme Bartoli rappelle la nécessité de céder gratuitement les terrains privés du domaine communal, conformément au traité de concession signé le 11 août 2022 entre la commune de Bouafles et la SPL Normandie Axe Seine, et au permis d'aménager n° 02709723A0001 obtenu le 8 juin 2023, en vue d'aménager le quartier Cœur de Bouafles, les parcelles ZD40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, pour une superficie de 21 692 m<sup>2</sup>, qui sont cédées en apport en nature à la SPL Normandie Axe Seine. Les terrains seront aménagés tel qu'il est prévu dans le permis d'aménager. La date de signature des actes n'est pas encore connue.

**Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la cession gratuite des terrains privés du domaine communal à SPL Normandie Axe Seine.**

### **Cession de terrain privé du domaine communal**

Mme Bartoli précise la nécessité de céder à titre onéreux, conformément au traité de concession signé le 11 août 2022 entre la commune de Bouafles et la SPL Normandie Axe Seine, et au permis d'aménager n° 02709723A0001 obtenu le 8 juin 2023, la parcelle ZD47 d'une superficie de 2 284 m<sup>2</sup> qui a été acquise par la commune au prix de 37 006,88 euros, le 8 février 2023 ce qui permet une unité foncière homogène pour la réalisation de l'opération Cœur de Bouafles. Ce terrain est revendu à la SPL Normandie Axe Seine au prix identique de 37 006,88 euros conformément au bilan financier.

**Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la cession de terrain privé du domaine communal à SPL Normandie Axe Seine.**

### **Demande de subventions à différents organismes financiers – Travaux Eglise**

Madame le Maire expose que l'estimatif du projet de travaux de l'église a subi une augmentation supérieure à 10%. Le nouveau montant prévisionnel est de 195 013,55 € HT, soit 234 016,26 € TTC.

En parallèle, le coût annexe lié à la réalisation de ses travaux (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur SPS, état parasitaire) est de 33 632,06 € HT, soit 40 358,47 € TTC. Ce montant peut être amené à augmenter en fonction du résultat de la consultation des entreprises.

Plusieurs demandes de subventions seront sollicitées auprès de différents organismes (DETR, Mon Village Mon Amour, Département de l'Eure, SNA, Fondation du Patrimoine, Art Français, etc...).

Le projet ne sera réalisé qu'à la condition que les subventions soient accordées et suffisantes. Des acteurs privés seront également sollicités par le biais de l'association AESPB. Il est également rappelé que plus l'association est active, plus les aides sont généreuses (notamment la Fondation du Patrimoine).

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de solliciter des subventions auprès de différents acteurs financiers.**

### **Exonération de la taxe d'aménagement pour les serres de jardin**

Mme le Maire expose que le conseil municipal peut décider d'exonérer de la taxe d'aménagement les serres de jardin dont la superficie est inférieure à 20 m<sup>2</sup>. En ces temps d'inflation, beaucoup de personnes décident de cultiver un jardin et peuvent être amenés à installer une serre. Cette exonération sera prise en compte par la Direction générale des Finances publiques pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exonération de la taxe d'aménagement pour les serres de jardin.**

### **Aide financière – Transports scolaires**

Mme le Maire propose de poursuivre l'aide financière déjà accordée par le passé. Une participation financière de 20 euros par abonnement au transport scolaire (une aide par enfant) est proposée, sur demande écrite des parents, accompagnée d'un RIB et d'un certificat de scolarité pour les élèves entre 16 et 20 ans.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'accorder une participation financière unique de 20 € par enfant avec les modalités citées ci-dessus.**

## **Tarifs de location – salle de réunion Mairie**

Suite aux travaux d'aménagement de la mairie et l'organisation de chaque pièce, Madame le Maire propose de prêter la salle de réunion située au rez-de-jardin aux associations de la commune et de la louer aux associations et organismes extérieurs. Les tarifs de location proposés sont de 45 euros pour ½ journée, et 90 euros pour une journée. Un dépôt de garantie de 200 euros sera demandé, ainsi qu'une attestation d'assurance. Un régisseur sera nommé pour organiser ces locations.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de location pour la salle de réunion de la mairie.**

## **Nomination d'un référent déontologue des élus locaux**

Il est mis en place un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de Bouafles. Sur proposition du CDG27, Mme le Maire propose de confier cette fonction à Monsieur Philippe BOETON, ancien premier conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale. Ses missions seront d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inscrits dans la charte de l'élu local. L'indemnisation prévue est de 80 euros par dossier (réglée par la collectivité).

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Philippe BOETON en tant que référent déontologue des élus locaux.**

## **Avis sur le dossier R2M de Courcelles sur Seine – Stockage et déconstruction de véhicules hors d'usage**

Un courrier de la Préfecture de l'Eure est parvenu en mairie ayant pour objet : Installations Classées – consultation du public – société R2M.

Ce dossier est une demande d'enregistrement ICPE et d'agrément comme « centre VHU », sur la commune de Courcelles sur Seine, dans la zone ECO-SEINE. Il s'agit d'une demande d'autorisation de stockage et déconstruction de véhicules hors d'usage (véhicules particuliers et poids lourds). Après lecture du dossier, certains paragraphes ont été repris dans d'autres demandes de dossiers hors Courcelles sur Seine. Il est indispensable de considérer les nuisances importantes liées aux rotations de camions, risques incendies, poussières, bruit et pollution des sols, notamment à proximité d'un espace naturel sensible. Mme le Maire propose de donner un avis défavorable à ce dossier, et demande aux membres du conseil ainsi qu'aux administrés d'émettre leurs observations lors de l'enquête publique.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avis défavorable concernant le dossier R2M de Courcelles sur Seine.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

SDIS : pose des nouveaux hydrants. Le SDIS a été relancé plusieurs fois, aucune date n'a été annoncée alors que l'installation avait été initialement programmée pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Réservoir eau potable : le réservoir a été rénové totalement intérieur et extérieur. Il fonctionne normalement. Monsieur A. Marc indique que l'ancienne conduite qui passe à travers les champs n'a pas été retirée. L'interconnexion avec Vézillon est effective ainsi que l'exigeait l'arrêté préfectoral. Mme le Maire posera la question à SNA.

Assainissement : la bascule des effluents est faite vers la station d'épuration d'Ecorchemont. La station d'épuration de Bouafles n'est plus alimentée. Une veille est effectuée par SNA et SUEZ via des capteurs.

Haies / arbres : faire un état des lieux des arbres situés sur les parties privées de la commune et qui doivent être abattus.

Seine à vélo : le chantier de création du véloroute Seine à Vélo entre la passerelle des carrières et Vézillon a débuté en septembre 2023. Les travaux doivent se dérouler de l'automne à la fin du printemps. La base vie a été installée sur une partie du parking des Rossignols.

Avenant à la convention avec SNA : il faut indiquer un référent énergie. C'est Marie-Thérèse Béziel qui était indiquée en tant qu'élu, on ajoute Elodie Bocquet pour la partie administrative. Alain Druon sera également tenu au courant.

Verger : lors du Parlement des Maires, la proposition a été faite d'acquérir 10 arbres fruitiers par le biais de SNA, Mme le Maire a inscrit notre commune. De plus, un projet de verger est envisagé sur l'ancienne sapinière. Prendre des renseignements pour les différentes subventions ou aides (fonds vert, 1 naissance 1 arbre, ...). Des demandes de devis ont été faites pour mener à bien ce projet.

SCOT : de nouvelles lois ont été votées, les espaces de constructions neuves vont être très limités dans les années à venir. Le SCOT devrait être terminé prochainement.

SIEGE27 : au vu de l'augmentation du prix des têtes de lampadaires, un nouveau modèle moins onéreux a été choisi pour poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public. Certaines armoires seront également renouvelées lors du programme 2024.

Personnel : Le comité paritaire du CDG27 est amené à se prononcer sur une demande d'avancement de grade. Il conviendra de supprimer le poste et de créer un nouveau poste.

RIFSEEP : le règlement doit être modifié afin d'avoir les primes en conformité avec les compétences exercées, que ce soit en augmentation ou diminution.

Agenda : Soirée 70 / 80 de l'AESPB.

Goûter des aînés : des affiches vont être posées pour relancer cette activité qui réunit toute personne souhaitant passer un après-midi ludique.

Halloween : la commission Culture, Jeunesse et Sport va se réunir pour préparer la soirée. Il n'est pas prévu de défilé organisé dans les rues, la vigilance des parents est primordiale et n'avait pas été suffisamment sérieuse l'année passée. Comme d'habitude, le rassemblement aura lieu à la salle d'activités des Rossignols à partir de 18h avec dégustation de soupes et gâteaux.

Repas des anciens : changement de traiteur, fleurs pour chacune des convives, musiciens : les modifications ont convaincu la majorité des participants qui remercient le conseil municipal et la commission CCAS.

Marché de Noël : au profit de l'APPEB début décembre. Une communication sera faite dans les boîtes aux lettres.

Les différentes activités du Comité des Fêtes : ne sont pas relayées sur Panneau Pocket à la demande du Comité des Fêtes.

Colombarium : les nouvelles cases devraient être posées avant la fin de l'année et ainsi compléter l'offre.

Toiture salle d'activités : un devis a été demandé à M. Quéré pour un nettoyage complet.

Adaptation PMR : une dérogation d'un an a été accordée pour assurer la fin des travaux : le parking de l'école, au cimetière et le tour de l'église. Il est très difficile d'obtenir des devis par les entreprises contactées.

L'état a versé une subvention exceptionnelle de 7700 € pour la création des toilettes PMR qui avaient été rendue obligatoire lors de la rénovation de l'école des Bois de Seine.

Fin de la séance à 20H30.